Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 36 (1974)

Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Technique Agricole

Revue suisse de technique agricole Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA

Rédaction: R. Piller, Brougg

Table des matières

492 Nos remerciements à l'éditeur L'ASETA va passer le cap de ses 50 ans d'existence 493 Félicitations et hommages 495-501 adressés à l'ASETA Etendre ses connaissances techniques 502 Quelques réflexions à propos du jubilé 504 Les débuts du tracteur agricole en Suisse 505 Les plus étroits collaborateurs de l'ASETA 511 L'entraide paysanne en matière 516 de construction Les pertes de grain lors du mois-525 sonnage-battage Bulletin de la FAT 11/74 Le bruit - sérieux danger 540

Liste des annonces

Aebi & Co. SA, Burgdorf Agrar SA, Wil	4 8 1 4 8 5
Althaus & Co. SA, Ersigen	534
Argonag SA, Affoltern a. A.	529
Allamand SA, Morges	484/539
Blaser SA, Kirchberg / Rüdtligen	482
Blaser & Cie SA, Hasle-Rüegsau	532
Favre Robert SA, Payerne	488/533
Mord Motor Comp. SA, Zurich 48	6/487/530
HARUWY, Romanel	couv. 3
Hauptner GmbH., Zurich	530
Henriod Paul s.à r.l., Echallens	524
Hürlimann Hans, Wil	483/524
Kunz Maschinen AG, Burgdorf	535
Messer Ernest SA, Sissach	531
Mutuelle Vaudoise	530
Ochsner GmbH., Lachen	536
	536
Ott Frères SA, Worb	
Rohrer-Marti SA, Regensdorf	490
Saillet Frères, Meinier	489
Schaad, Frères, Derendingen	538
Schilter & Co., Stans	537
UMA, Brougg c/o SBV	couv. 4
Willi Emil, Yverdon	538
Wyss H.R., Romanel	couv. 3
Zumstein SA, Zuchwil	couv. 2

«TECHNIQUE AGRICOLE»

Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture-ASETA, Altenburgerstr. 25, 5200 Brougg/Arg. Tél. (056) 41 20 22. Cpte. ch. postaux 80 - 32608 (Zurich). Adresse postale: Technique Agricole, case 210, 5200 Brougg.

Régie des annonces: Annonces Hofmann, case 17, 8162 Steinmaur/ZH, Téléphone (01) 94 19 22 - 23.

Prix de l'abonnement: frs. 16.— par an Gratuit pour les membres de l'ASETÀ Paraît 15 fois par an Imprimerle et expédition: Schill & Cle SA, 6000 Lucerne. Droits de reproduction réservés

1924-1974 50 ans au service de l'agriculture

Nos remerciements à l'éditeur

L'éditrice de notre revue suisse de technique agricole, soit l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), fête cette année le 50ème anniversaire de sa fondation. Il est rendu hommage à cet important événement dans le présent numéro.

Les écrits qui nous sont parvenus en corrélation avec ce jubilé montrent que l'activité déployée tant par la ci-devant Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles que par l'actuelle Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture est appréciée. Nous en sommes heureux. De notre côté, nous congratulons l'ASETA à l'occasion de sa 50ème année d'existence et félicitons les organes des cinq décennies écoulées des succès qu'ils ont obtenus.

Ceux de nos lecteurs qui sont agriculteurs — on sait qu'ils constituent la majorité — regretteront (à part une seule exception) l'absence d'écrits provenant de praticiens. Cette lacune est néanmoins intentionnelle. Les agriculteurs doivent apprendre de la plume de nos partenaires contractuels et de nos interloctueurs lors de tractations ce qu'ils pensent de l'activité déployée par l'ASETA. En tant que praticiens, ils ont d'ailleurs la possibilité d'influencer

eux-mêmes cette activité d'une année à l'autre par l'intermédiaire des organes de leur Section. En outre, leurs délégués peuvent exercer directement une telle influence sur les organes de l'association centrale. Enfin les colonnes de ce périodique sont à leur disposition quinze fois par an.

Le comité central et les délégués de l'ancienne Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles étaient certainement bien inspirés lorsqu'ils décidèrent, vers la fin des années trente, de publier leur propre périodique. Les remarques que le rédacteur Alfred Sidler faisait dans le premier numéro du «Tracteur», qui parut le 5 octobre 1938, ont encore aujourd'hui toute leur valeur. Il écrivait ceci: «Le périodique servira à maintenir des contacts réguliers entre le secrétariat central, les organes de l'association, les gérances des sections et les sociétaires. En outre, c'est seulement par l'intermédiaire du périodique que ces contacts pourront être développés.»

Nous sommes reconnaissants aux dirigeants de cette organisation d'avoir eu des vues hardies dès le début et de voir encore loin actuellement. Il est à souhaiter que l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et son périodique «Technique Agricole» puissent affronter conjointement l'avenir pendant de très nombreuses années encore.

La Rédaction

Mentionnons quelques faits:

1924

Il faut payer la même taxe de circulation pour un tracteur agricole que pour une automobile. Dans le canton de Berne, par exemple, cette taxe se monte à frs 500.— (!). Les détenteurs de tracteurs agricoles commencent à s'organiser.

1930

De longues et difficiles tractations sont nécessaires pour obtenir que le tracteur agricole jouisse d'une

position spéciale dans la (première) loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles (LA).

1932

Début des efforts faits par l'ancienne Association suisse de propriétaires de tracteurs en vue d'obtenir un tarif douanier de faveur pour les carburants utilisés dans l'agriculture. Un succès réjouissant est remporté en ce qui concerne le carburant Diesel, le pétrole et le white-spirit. (Economie de Fr. 15.— à Fr. 17.50 par 100 kg de carburant).